

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-180

## Approuvant la création de tarif pour la vente de places pour les spectacles MANGEZ LE SI VOUS VOULEZ et NOS CORPS EMPOISONNES

Le Maire de la commune de Marcoussis,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**CONSIDERANT** que la ville de Marcoussis souhaite encourager la diffusion artistique sur son territoire en favorisant le croisement des publics avec l'EMC de Saint-Michel-sur-Orge sur 2 spectacles de leurs saisons 2024-2025 ;

**CONSIDERANT** que la ville de Marcoussis souhaite vendre des places à ses spectateurs pour un spectacle accueilli à l'EMC de Saint Michel sur Orge et que l'EMC de Saint Michel sur Orge souhaite vendre des places pour un spectacle accueilli à Marcoussis et qu'il y a lieu d'ajuster nos tarifs ;

## DÉCIDE

### ARTICLE 1

Il est convenu que le prix des places vendues par la ville de Marcoussis pour le spectacle MANGEZ LE SI VOUS VOULEZ qui se tiendra à l'EMC de Saint Michel sur Orge le 11/10/2024 sera : 20€ au tarif plein et 15€ au tarif réduit.

Et, le prix des places vendues par l'EMC de Saint Michel sur Orge pour le spectacle NOS CORPS EMPOISONNES qui se tiendra à Marcoussis le 04/10/2024 sera : 15€ au tarif plein et 12€ au tarif réduit.

### ARTICLE 2

La recette collectée par l'EMC de Saint Michel sur Orge pour le spectacle NOS CORPS EMPOISONNES sera reversée à Marcoussis.

La recette collectée par la ville de Marcoussis pour le spectacle MANGEZ LE SI VOUS VOULEZ sera reversée à l'EMC saint Michel sur Orge.

Les montants sont inscrits aux budgets 2024.

**ARTICLE 3**

La présente convention peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable public.

Fait à Marcoussis, le 06/09/2024

Le Maire,  
**Olivier THOMAS**

